

AVIS DE PROMULGATION

AUX CITOYENS DES MUNICIPALITÉS DE GIRARDVILLE,
ST-EDMOND-LES-PLAINES, ALBANEL, NORMANDIN, ST-THOMAS-DIDYME
ET LA MRC MARIA-CHAPDELEINE (SECTEUR T.N.O. OUEST)

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Régie intermunicipale, le 8 mars 2022 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé à la Caserne de Normandin, ou en s'adressant à l'adresse courriel de la Régie (admin@regiegeant.ca) ou par la poste au 1442, avenue du Rocher Normandin (QC) G8M 3Y1.

DONNÉ À NORMANDIN, CE 15^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN 2022.



Nadia Genest
Greffière-trésorière